

Déclaration de décès

Numéro de contrat

Preneur d'assurance

Numéro d'assuré

1. Données personnelles

Nom et adresse

Date de naissance

État civil de la personne assurée au moment du décès

Marié(e) ou lié(e) par un partenariat enregistré

Oui

Si oui, date du mariage/de l'enregistrement du partenariat

Divorcé(e) ou partenariat dissous

Oui

Veuf/veuve

Oui

Célibataire

Oui

La personne assurée vivait-elle en communauté de vie assimilable au mariage au moment du décès?

Oui

Si, au moment du décès, la personne assurée n'était pas mariée mais vivait en communauté de vie assimilable au mariage, les documents suivants doivent être fournis:

- attestations de domicile de la commune dans laquelle la personne assurée a habité durant les 5 dernières années;
- attestations de domicile de la commune dans laquelle le partenaire survivant a habité durant les 5 dernières années;
- extrait du registre de l'état civil du partenaire survivant;
- extraits du registre de l'état civil pour les enfants communs.

La personne assurée était-elle divorcée à un moment autre que celui du décès ou un partenariat enregistré a-t-il déjà été dissous? Oui Non

Nom, date de naissance, numéro AVS et adresse de tous les conjoints et partenaires enregistrés (même anciens):

Si un ou plusieurs mariages ou partenariats enregistrés ont duré plus de 10 ans et si le jugement de divorce ou de dissolution a prévu une obligation d'entretien (rente ou capital) à la charge de la personnes assurée, veuillez joindre les copies des documents suivants:

- jugement de divorce avec convention de divorce ou documents relatifs à la dissolution d'un partenariat enregistré;
- décision de rente AVS et, le cas échéant, décision de l'assureur LAA.

2. Orphelins

Nom, date de naissance, numéro AVS et adresse des enfants de la personne assurée:

Pour les enfants âgés entre 18 et 25 ans en formation ou en incapacité de gain durable, veuillez joindre le contrat d'apprentissage ou le certificat de scolarité de l'école/université ou la décision de rente AI.

3. Incapacité de travail pour raison de santé antérieure au décès

La personne assurée était-elle déjà en incapacité de travail pour raison de santé plus de 3 mois avant son décès? Oui Non

Si oui, à partir de quand et à quel degré (en %)

Nom et adresse du dernier médecin traitant

Si un certificat médical avec diagnostic et évolution de l'affection a été établi, veuillez le joindre ou indiquer le nom et l'adresse de la compagnie d'assurances à laquelle il a été remis.

4. Informations relatives au cas de décès

Date du décès

Cause du décès

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> Maladie infectieuse | <input type="radio"/> Arrêt cardio-vasculaire |
| <input type="radio"/> Cancer | <input type="radio"/> Accident de la route |
| <input type="radio"/> Défaillance de l'appareil digestif | <input type="radio"/> Accident d'autre nature, homicide |
| <input type="radio"/> Affection des voies respiratoires | <input type="radio"/> SIDA |
| <input type="radio"/> Maladie métabolique | <input type="radio"/> Drogues |
| <input type="radio"/> Suicide | <input type="radio"/> Maladies psychiques |
| <input type="radio"/> Autres causes | |

Veuillez joindre impérativement:

- acte de décès officiel;
- extrait du registre des familles ou copies de l'intégralité du livret de famille de la personne assurée;
- adresse de l'autorité/du notaire chargé(e) du règlement de la succession;
- certificat d'héritier/liste des héritiers.

5. Nom, adresse et numéro de téléphone des survivants

6. Remarques

7. Libération de l'obligation de confidentialité

«Baloise» désigne ci-après aussi bien la Baloise Assurance SA, la Baloise Vie SA que l'institution de prévoyance réassurée par la Baloise Vie SA. Baloise traite les données personnelles nécessaires à l'examen du droit aux prestations (y compris la lutte contre la fraude). Dans ce contexte, Baloise peut transmettre des données personnelles à d'autres tiers impliqués en Suisse et à l'étranger (p. ex. coassureurs et réassureurs). Vous trouverez de plus amples informations sur la protection des données, notamment sur les autres destinataires des données et sur les droits, sous www.baloise.ch/protection-donnees.

Dans ce cadre, Baloise se procure les informations nécessaires auprès des fournisseurs de prestations médicales (p. ex. médecins, thérapeutes, laboratoires, hôpitaux, cliniques, établissements médico-sociaux, cliniques de réadaptation et centres d'observation médicale), d'autres assureurs (p. ex. assureurs précédents et coassureurs, institutions de prévoyance, assureurs privés selon la loi sur le contrat d'assurance tels que l'assurance d'indemnité journalière en cas de maladie et l'assurance responsabilité civile, assureurs sociaux tels que l'AVS/AI, caisses de compensation, l'assurance LAA et LAMal, l'assurance militaire et l'assurance-chômage), des autorités et services officiels (p. ex. registres de la Confédération, des cantons, des districts, des cercles et des communes, contrôle des habitants, autorités d'instruction et tribunaux) et auprès d'autres tiers impliqués dans le cas de prestation (p. ex. témoins, personnes susceptibles de fournir des renseignements, case manager, instituts de vérification de la solvabilité, employeurs) en Suisse et à l'étranger et peut consulter leurs dossiers. De telles informations peuvent aussi comprendre des documents médicaux nécessaires tels que: anamnèses, rapports opératoire et de sortie, résultats d'histologie et d'analyses de laboratoire, résultats diagnostiques nécessaires, et données cliniques ou médicales d'admission et de traitement.

La personne soussignée autorise les personnes et institutions concernées à communiquer à Baloise ou à son Service médical, sur demande, les données nécessaires à l'examen du droit aux prestations et les libère à cet effet de leur obligation de garder le secret.

Ce consentement et cette libération de l'obligation de garder le secret peuvent être révoqués à tout moment pour l'avenir. Une révocation peut, dans certaines circonstances, avoir pour conséquence que Baloise ne soit pas en mesure d'évaluer définitivement le présent cas de prestation et ne puisse donc pas le régler ou le régler complètement. Baloise peut continuer à traiter des données personnelles même en cas de révocation, dans la mesure où ce traitement est autorisé par la loi.

La personne soussignée ne transmet à Baloise des données relatives à des tiers que si elle y est autorisée et si elle a informé ces tiers au préalable du traitement des données.

Lieu, date

Signature

┌
└

Baloise Vie SA
Aeschengraben 21
Case postale
4002 Basel
T +41 58 285 85 85
baloise.ch